



Procès-verbal
de la séance du Conseil Communal d'Ecublens
Jeudi 10 avril 2025 – 20h00
Grande Salle du Motty

Présidence : M. Bernard Cottier

Scrutateurs : Mme Belyse Nahimana - M. Nicolas Morel

Secrétaire : Mme Silvana Passaro

Huissière : Mme Katia Izzo

Ordre du jour – Modifié

1. **Appel**
2. **Communications du Bureau du Conseil**
3. **Approbation de l'ordre du jour**
4. **Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil du 21 mars 2025**
5. **Assermentation / élection**
6. **Préavis 2025/07 : Tram t1 – Deuxième étape de réalisation du tramway entre Renens et Villars-Ste-Croix – Participation d'Ecublens aux infrastructures – Crédit de construction**
7. **Préavis 2025/08 : Stade du Croset – Réfection du terrain B – Crédit de construction**
8. **Droit d'initiative**
 - a. **Développement de l'interpellation de M. Conseiller Daniel Sage : « Où nous mènent les jonctions autoroutières ? ».**
 - b. (postulat – motion – projet de règlement ou de décision – interpellation – vœu – question)

9. Communications municipales

- b. Communications écrites
- c. Réponses aux questions et aux vœux adressés à la Municipalité
- d. Communications orales

10. Divers

M. le Président

Monsieur le Syndic,

Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers municipaux,

Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers communaux,

Madame l'Huissière,

Monsieur le Technicien,

Mesdames les Secrétaires,

J'ai le plaisir de vous souhaiter la bienvenue à notre Conseil communal du 10 avril 2025.

1. Appel

Ce soir, nous avons le plaisir de retrouver Mme la Secrétaire suppléante Fiona Calame. Avec son retour, nous allons réintroduire le vote électronique.

Je passe sans plus tarder la parole à Mme la Secrétaire, Silvana Passaro. Je prie chaque Conseiller de répondre « présent » à l'annonce de son nom et d'actionner sa zapette à l'aide du bouton entrée.

⇒ **L'appel révèle la présence de 60 Conseillères et Conseillers sur 73 et 13 personnes sont excusées.**

Conseillères et Conseillers excusés : Mmes et MM. Giuseppe Alongi, Christine Bolatdemirci, Pierre Chapuisat, Mattia De Cagna, Gabriel Delabays, Ophély Gabriel, Frédérique Landry-Reeb, Anuta Pichon, Stéphane Raveau, Nancy Raveau-Golay, Yasmina Sandoz, Goran Savic, Pavle Velkov

⇒ **Le quorum étant atteint - l'Assemblée peut valablement délibérer, la majorité est fixée à 31.**

POINT 2 : Communication du Bureau

Je passe au point 2 de l'ordre du jour, à savoir les communications du Bureau.

Suite à l'intervention de M. le Conseiller José Birbaum, je vous lis l'article 52 de notre règlement. Le Bureau rappelle à chaque Conseillère et Conseiller qui serait délégué dans un conseil intercommunal doit rendre une information à notre Conseil comme le demande cet article 52 dans notre règlement.

Je vous le lis : « Les délégués aux Conseils intercommunaux des associations de communes informent le Conseil, au moins une fois par année, sur leurs activités conformément à l'article 56 ».

Dès lors, en principe, une information écrite, en compte rendu, est communiquée à notre Conseil dès que possible. Il appartient aux délégués de le faire spontanément dès que l'Assemblée annuelle du Conseil de la délégation concernée a eu lieu. J'encourage vivement les délégués à faire parvenir au Bureau l'annonce de leur intervention pour permettre de mettre le point à l'ordre du jour dans les divers.

Sans être une liste exhaustive, nous pouvons mentionner les délégations suivantes :

- le Conseil Intercommunal Sécurité Publique dans l'Ouest Lausannois (POL),
- le Conseil Intercommunal de l'Organe Régional de la Protection Civile (RPC),
- l'Association pour la Régionalisation de l'Action Sociale dans l'Ouest Lausannois (ARASOL),
- le Conseil Intercommunal de l'ERM

et on peut encore mentionner :

- la Plateforme Jeunesse,
- le Conseil d'établissement
- etc...

Mais il est important que chacun se rappelle de ce devoir d'information une fois par année au moins.

Au chapitre des représentations

Depuis notre dernier Conseil communal, j'ai eu le plaisir de représenter notre Conseil communal pour les événements suivants :

- La présentation du SDOL aux Présidents des Conseils communaux de l'Ouest lausannois a eu lieu le jeudi 27 mars
- Le samedi 5 avril 2025 20h15, je me suis rendu à la dernière manifestation de - L'ECHO DES CAMPAGNES

Au chapitre des correspondances

J'ai reçu le mercredi 2 avril un mail de Mme la Conseillère Stefania Vero, signifiant sa démission du Conseil communal avec effet immédiat. Je vous en donne la lecture.

⇒ **Annexe 1**

Au chapitre des communications présidentielles

Avant d'entrer dans le vif du sujet, je souhaite transmettre une citation positive et qui a retenu mon attention. On peut rappeler le traditionnel conseil :

« *En avril, ne te découvres pas d'un fil* »,

mais aussi une parole d'enfant pour faire sourire ce proche moment de Pâques :

« *Est-ce que la maman d'un œuf de Pâques, c'est une poule en chocolat* » ?

Au chapitre des convivialités

Le moment de notre sortie du Conseil, le samedi 24 mai, approche. Je remercie celles et ceux qui ont répondu et invitent les quelques retardataires à le faire sans tarder.

3. Approbation de l'ordre du jour

M. le Président

Vous avez toutes et tous reçu l'ordre du jour de cette séance. Si tel n'est pas le cas, je vous prie de vous manifester.

Comme vous l'aurez remarqué l'ordre du jour a été modifié.

Au point 9. « Droit d'initiative » il a été ajouté au point a) Développement de l'interpellation de M. le Conseiller Sage : « Où nous mènent les jonctions autoroutières ? »

Le point a) initialement, est devenu le point b) autre intervention.

J'ouvre la discussion sur l'ordre du jour tel que modifié. La parole n'est pas demandée, je clos la discussion.

Nous pouvons passer au vote. Je demande aux scrutateurs de lancer le vote électronique.

Le vote est maintenant clos et nous passons à la lecture des résultats.

⇒ C'est avec 58 OUI que **l'ordre du jour tel que modifié est accepté.**

4. Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil du 21 mars 2025

M. le Président

J'ouvre la discussion sur ce procès-verbal. La parole n'est pas demandée, je clos la discussion.

Nous pouvons passer au vote. Je demande aux scrutateurs de lancer le vote électronique.

Le vote est maintenant clos et nous passons à la lecture des résultats.

⇒ C'est avec 56 OUI et 3 abstentions que le **procès-verbal du 21 mars 2025 est accepté.**

5. Assermentation / élection

M. le Président

Conformément à notre ordre du jour, nous devons procéder à l'assermentation de 2 Conseillères.

Il s'agit de Mme Julie Camba en remplacement de la démission de Monsieur Rexhep Shala, du groupe PLR+ID, ainsi que Mme Stéphanie Aquin, en remplacement de la démission de Madame Stefania VERO, du groupe PLR+ID également.

Je vais demander à Mesdames Camba et Aquin de se placer à l'endroit qui leur a été indiqué, puis je vais lire le serment que chaque membre du Conseil doit prêter lors de son assermentation.

Puis je nommerai Mme Camba, puis Mme Aquin qui, à ce moment-là, lèveront la main droite en déclarant *“je le promets”*.

Suite de cela, les Conseillères pourront rejoindre notre Assemblée, où une place leur est d'ores et déjà attribuée.

J'invite l'Assemblée à se lever.

Serment :

Vous promettez d'être fidèles à la Constitution fédérale et à la Constitution du Canton de Vaud, de maintenir et de défendre la liberté et l'indépendance du pays.

Vous promettez d'exercer votre charge avec conscience, diligence et fidélité, de contribuer au maintien de l'ordre, de la sûreté et de la tranquillité publics, d'avoir, dans tout ce qui sera discuté, la justice et la vérité devant les yeux, de veiller à la conservation des biens communaux et de remplir avec intégrité et exactitude les diverses fonctions que la loi vous attribue ou pourra vous attribuer.

Mme Julie Camba

Je le promets

Mme Stéphanie Aquin

Je le promets

M. le Président

Mesdames les Conseillères Camba et Aquin, je vous souhaite la bienvenue au sein de notre Assemblée et vous adresse toutes mes félicitations. Vous pouvez maintenant prendre place auprès de votre groupe.

À la suite de cette assermentation, **le nombre des Conseillères et Conseillers passe à 62 et la majorité est de 32.**

C'est la première fois depuis un certain temps que le nombre des Conseillères et Conseillers est de nouveau à 75.

6. Préavis 2025/07 : Tram t1 – Deuxième étape de réalisation du tramway entre Renens et Villars-Ste-Croix – Participation d'Ecublens aux infrastructures – Crédit de construction

M. le Président

A présent, je passe la parole à Mme la Conseillère Valérie Bernier, rapportrice de la commission ad hoc.

Mme la Conseillère Valérie Bernier

Les commissaires reconnaissent l'intérêt de bénéficier d'une ligne de tram essentiellement payée par le canton et la Confédération. Bien qu'Ecublens accueille une petite partie d'une station sur une parcelle isolée de son territoire, le projet a une importance stratégique pour l'Ouest lausannois.

Après une courte délibération, les membres de la Commission ad hoc se prononcent à l'unanimité en faveur des conclusions du préavis 2025/07. Ils vous recommandent, Mesdames et Messieurs, d'accepter le préavis tel que présenté.

M. le Président

Je remercie Mme la Conseillère Bernier pour son rapport et passe la parole au rapporteur de la Commission des finances, M. le Conseiller Nader Donzel.

M. le Conseiller Nader Donzel

Tout d'abord je voudrais remercier mon collègue de parti, monsieur Pavle Velkov, qui n'est pas là ce soir mais qui a pris les notes. J'étais absent lors de la réunion de la Commission des Finances.

Nous avons un montant total de CHF 203'000 qui peut varier en fonction du prix au mètre carré qui a été retenu pour le rachat de la parcelle qui est discutée dans le préavis et la dépense figure au plan des investissements 2024-2029 au compte 440. 5010. 190 sous la rubrique 31, « Aménagement routier pour un montant de CHF 190'000 ».

J'en viens tout de suite aux conclusions. C'est à l'unanimité des membres présents que la Commission des finances vous recommande, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers, d'accepter le préavis 2025/07 tel que présenté.

M. le Président

Je remercie M. le Conseiller Donzel pour son rapport.

Avant d'ouvrir la discussion à l'Assemblée, la Municipalité souhaite-elle s'exprimer ? Cela ne semble pas être le cas. J'ouvre à présent la discussion sur l'ensemble du préavis.

M. le Conseiller Nicolas Morel

J'ai une question qui concerne le montage financier intercommunal.

Dans le préavis intercommunal au paragraphe 3.1, on donne le tracé qui concerne cinq communes, Renens, Bussigny, Crissier, Ecublens et Villars-Sainte-Croix. Or le montage financier dans le préavis communal au paragraphe 2.4 ne mentionne que quatre communes, Bussigny, Crissier, Ecublens et Villars-Saint-Croix.

Alors j'ai vérifié également sur la carte, pour être sûr de ce que je disais, le tronçon de la rue du Terminal appartient bien à la commune de Renens. Donc théoriquement, il devrait y avoir une partie qui devrait revenir à Renens.

Alors pourquoi est-ce que la commune de Renens ne fait pas partie de ce montage financier ?

Alors je suis, à titre personnel, en faveur évidemment de ce projet de tram T1, mais j'aimerais bien quand même avoir une réponse à ma question.

M. le Conseiller Jean-Louis Radice

La réponse à la question légitime de M. le Conseiller Morel est tout à fait pertinente également.

En 2016, le Conseil communal de Renens a accordé un crédit pour la réalisation du tram de la première étape, et les travaux compris dans la seconde étape, mais qui se déroulaient sur le territoire de Renens, ont été intégrés à l'octroi de ce crédit, qui comportait deux éléments, la participation de la ville de Renens à la réalisation de la première étape du tram d'une part, et puis un montant assez important sur les travaux souterrains que la commune a engagés sur le tracé du tram, le préavis était d'environ 13 millions. Je n'ai plus en mémoire des chiffres exacts.

La répartition était entre 5,8 millions et le reste jusqu'à 13 millions. La partie la moins importante étant dédiée à la réalisation du tram et la partie la plus importante dédiée aux travaux souterrains à accomplir sur le tracé de la première étape.

M. le Conseiller Daniel Sage

Les plus anciens et anciennes d'entre vous se souviennent peut-être que, il y a une dizaine d'années, un préavis avait été présenté concernant un franchissement sous les voies CFF à la hauteur du Chemin de la Forêt et du Chemin de Suchet, à Ecublens. Ce franchissement visait à relier ce quartier d'Ecublens à celui de l'Arc-en-ciel, à Crissier. Il s'agissait d'un long et large souterrain destiné à la mobilité douce : piétons, cyclistes et véhicules d'urgence. Ce projet s'inscrivait dans le cadre du PALM, avec des financements prévus par la Confédération. C'était l'une des promesses du PALM : créer des franchissements pour lever les barrières urbaines que sont les autoroutes et les voies CFF.

Finalement, ce préavis avait été refusé par ce Conseil pour de très bonnes raisons : le coût, notamment la part restant à charge pour la commune d'Ecublens, était jugé trop élevé. La construction de ce franchissement, partiellement financée par le PALM, aurait coûté plusieurs millions, ce qui était trop lourd à supporter pour les communes.

De plus, à l'époque, le projet de tramway n'était encore qu'à l'état d'ébauche.

En 2012, on nous avait alors dit : "Nous relancerons ce projet au moment de l'arrivée du tramway. Nous négocierons des financements plus importants avec les futures générations du PALM."

Nous sommes en 2025. Le tramway n'est plus un projet. Le tramway va arriver. Ce franchissement Forêt / Arc-en-ciel reste très intéressant pour les habitant-es du quartier de la Forêt. Il leur offrirait un accès, à moins de 300 mètres, à un transport public fort comme le tramway. Ces habitant-es seraient tout près de l'arrêt situé à proximité de la Coop Léman. Par ailleurs, ce passage ouvrirait une liaison cyclable "sûre" pour rejoindre, depuis Bussigny ou Crissier, à l'EPFL ou l'UNIL. Je connais plusieurs personnes qui n'arrivent pas à faire ce trajet à vélo actuellement.

Question :

Est-ce que ce franchissement Forêt / Arc-en-ciel pourrait voir le jour avec l'arrivée du tramway ?

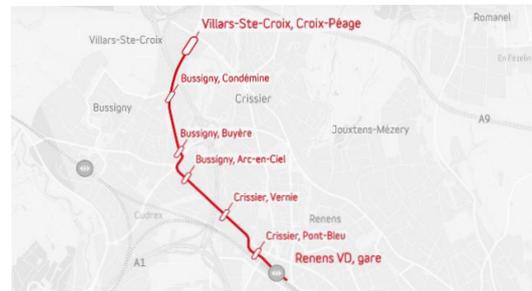
M. le Syndic Christian Maeder

Ce projet, actuellement, est pratiquement abandonné. Les communes, aussi bien Crissier qu'Ecublens, ne sont plus entrées en matière pour développer quoi que ce soit, vu, effectivement, les coûts exorbitants du projet. Il est toujours dans un fond de tiroir au SDOL, mais il n'a plus lieu d'être.

M. le Conseiller Cédric Sandoz

Une image vaut mille mots alors je vais économiser 2000 mots.

Comme vous pouvez le voir sur cette image tirée du site officiel du tramway lausannois. **La station est nommée Crissier, Pont-Bleu. Nous pourrions nous en arrêter là, mais je vais vous développer mon point de vue.**



En ce qui concerne la participation financière de notre commune, la somme demandée s'élève à Fr. 203'000. Comme ce préavis veut nous le faire croire, cette somme ce n'est trois fois rien, alors il faudrait l'accepter.

Après cette info, une petite touche d'humour avec M. Raymond Devos : « Une fois rien, c'est rien; deux fois rien, ce n'est pas beaucoup, mais pour trois fois rien, on peut déjà s'acheter quelque chose, et pour pas cher. »

Laissons la plaisanterie aux maîtres du genre et revenons à notre sujet. Le PLR+ID pensent que Fr. 203'000 n'est pas rien, au contraire. Après tout, ce montant correspond presque au prix d'une place de jeu que nous avons récemment acceptée. Avant de prendre votre décision, il est important de faire un rappel de l'historique.

Premier point, la création du tram T1 n'a pas été pensé pour Ecublens, qui n'a pas pris part au développement du projet. Ecublens n'a pas été convié à l'élaboration du projet.

En parlant de ce projet, le site de la ville de Renens, nous informe que le tram a été mis à l'enquête en 2014 et en 2016, les plans sont approuvés par l'Office fédéral des Transports (OFT). Si Ecublens faisait partie du projet, alors le tram aurait été mentionné comme faisant partie d'un développement communal écublennais dans le préavis n° 2018/04. Logiquement, une liaison verticale aurait directement été incluse au projet de rénovation du Pont Bleu, pour remplacer la liaison existante sur l'ancien pont. Cette liaison n'a pas été construite. Dans les faits, notre commune n'a pas été impliquée.

Depuis, il se trouve qu'un arrêt du tram a été dessiné sur une parcelle appartenant aux CFF. Cette parcelle se trouve sur le territoire d'Ecublens. Reformulons, ce terrain n'appartient pas à la commune, mais selon le projet de ce tram, c'est la commune qui doit fournir le terrain. En bref, Ecublens va devoir acheter le terrain aux CFF et l'offrir à Crissier pour son arrêt de tram.

Par ailleurs, ce préavis est troublant sur certains points essentiels :

1. Comme souligné dans le rapport de la commission ad hoc, le vrai nom de cette station, Crissier Pont Bleu, n'apparaît pas. Etrange oubli, car quelle commune souhaiterait payer pour une chose qui indique le nom d'une autre commune. La moindre des choses aurait été de la nommer Ecublens, Pont Bleu, car nous l'offrons. Si un privé offre un ouvrage la moindre est de le nommer au nom du donateur. Toutefois, tous les utilisateurs auraient été troublés par cette appellation, car dans les faits c'est bien du côté de Crissier que se trouve le tram.

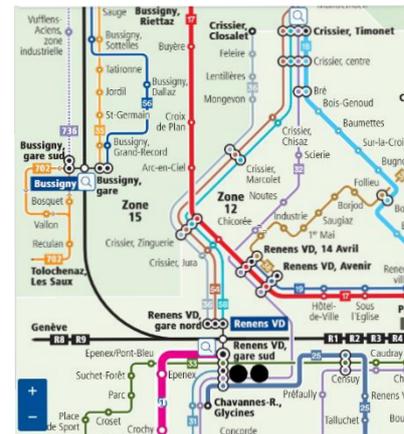
2. Le coût de la liaison verticale du Pont-Bleu est inconnu. Nous devons attendre pour savoir combien nous allons rajouter, ce qui aurait coûté moins cher si cela avait été réalisé avec la rénovation du pont bleu en 2018.
3. Le coût final du rachat au CFF par la ville d'Ecublens du terrain n'est pas défini et pourrait donc augmenter. Aux vues des normes, une augmentation de 20% est probable et ferait passer le prix d'achat de Fr. 135'930 à Fr. 163'116. Nous nous approchons du prix complet de la place de jeu de la Coquerellaz.

Avant de voter posons-nous la question, quelle est la future utilisation de ce tram par les Ecublensais ?

Ce projet doit répondre au besoin de notre population.

En regardant le plan des TL, ce tram répond au besoin des habitants de Crissier, Renens et de Bussigny dont la ligne 17 sera remplacée par le tram.

Dans les faits, le train coupe l'ouest lausannois. Le tram n'a pas fait le choix de connecter le sud des voies. Il connecte en revanche très bien Crissier et ses 2 lignes de bus 36 et 54 directement à l'arrêt Crissier, Pont-Bleu, comme l'indique le site du tram.



De notre côté, Ecublens a le métro M1 et la ligne de bus 33. Pour rappel, en 2022 ce conseil a accepté pour cette ligne de bus un préavis à Fr. 2'600'000. Le mois prochain un crédit complémentaire de Fr. 1'310'000.- va nous être soumis lors du préavis 2025/10. Ceci nous concerne et Crissier ne participera pas car cela ne concerne pas ces habitants. C'est normal, le bus 33 ne connecte pas directement Crissier au reste de l'agglomération.

En résumé, ce projet en question est nécessaire mais pas pour les écublensais. En lisant ce préavis et aux vues des informations en notre possession, nous avons la possibilité de faire ce qui doit être fait. A savoir refuser de financer ce projet. Il est impératif de souligner que refuser ce préavis n'est pas refuser le tram.

En aucun cas, nous sommes contre ce projet, notre commune doit autoriser la création de cet arrêt sur son territoire. Nous laissons le soin à la commune de Crissier d'acheter le terrain aux CFF et de construire sur notre territoire un arrêt pour les crissirois. Nous restons solidaires avec Crissier, à travers l'augmentation de Fr. 40'000 des charges que notre commune payera chaque année suite à la construction de ce tram.

Je vous remercie de votre attention et vous invite à refuser ce projet qui ne bénéficie pas à nos habitants.

M. le Municipal Jean-Louis Radice

Je peux comprendre le désarroi, voire l'indignation exprimée par M. le Conseiller Sandoz concernant l'appellation de la station de bus 33 ou l'arrêt de bus 33, à savoir « Pont-Bleu ». Il faut savoir que l'arrêt de bus de la ligne 33 à hauteur du Pont-Bleu a été rebaptisé Epenex-Pont-Bleu pour ne pas la confondre avec celle du tram qui sera de l'autre côté des voies.

De plus, la commune n'achète pas le terrain. Elle participe, comme les autres communes à l'acquisition de fonciers sur le tracé du tram qui est ensuite redonné au domaine public. Donc ce n'est pas vraiment une acquisition de foncier à foncier comme

pourrait construire un bâtiment. Cela appartient au domaine public et c'est dédié aux voiries, aux transports et à la mobilité.

Enfin la gare de Renens comporte aussi dans la longueur de ces quais, une partie de ses quais sur le territoire des Ecublens, mais on n'a quand même pas baptisé la gare d'Ecublens, ou en tout cas on n'a pas installé une limite à hauteur du franchissement de la frontière sur le quai pour préciser qu'on arrive à Ecublens. Cela n'empêche pas les citoyens et les citoyennes d'Ecublens d'utiliser le chemin de fer, tout comme ils utilisent le réseau complet des TL, qui à défaut d'entente est financé par l'ensemble des communes qui sont concernées par la communauté des TL.

Donc les autres communes participeront aussi aux frais à l'extension des transports publics en général, qu'il faut distinguer puisque le tram n'est pas le même régime que le métro ou les bus. On participe surtout aux frais de fonctionnement comme l'ensemble des communes avec une répartition en fonction des kilomètres parcourus par lesdites lignes sur le territoire communal et la pondération dû au nombre d'habitants arrêté au 31 décembre de chaque année.

Je vous encourage à soutenir ce préavis, cette participation de la ville d'Ecublens, comme Bussigny qui a déjà donné son accord, ainsi que la commune de Sainte-Croix. Quant à Crissier, je crois qu'ils ne se sont pas encore prononcés.

Je vous invite à soutenir les conclusions du préavis dans l'intérêt général public.

M. le Président

La parole n'est plus demandée, je clos la discussion et vous relis les conclusions du préavis 2025/07 telles que présentées.

CONCLUSIONS

LE CONSEIL COMMUNAL D'ECUBLENS/VD

- vu le préavis municipal n° 2025/07,
- ouï le rapport des commissions chargées de son étude,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

DECIDE

d'accorder à la Municipalité un crédit de construction de Fr. 203'000.- (deux cents trois mille francs) pour la participation aux infrastructures d'accompagnement du tramway t1 et plus particulièrement à la réalisation d'un trottoir le long de la route de Bussigny, permettant de relier le Pont-Bleu et le futur arrêt du même nom.

Cette dépense sera couverte par la trésorerie ordinaire. Elle sera comptabilisée dans un compte d'investissement du patrimoine administratif, sous la section n° 420 « Service de l'urbanisme » et la nature n° 5010 « Ouvrage de génie civil », plus précisément dans le compte n° 420.5010.190 « Tram t1 - aménagements routiers ».

Nous pouvons passer au vote. Je demande aux scrutateurs de lancer le vote électronique.

Le vote est maintenant clos et nous passons à la lecture des résultats.

- ⇒ C'est avec 49 **OUI**, 11 **NON** et 1 **ABSTENTION** que le Préavis 2025/07 : Tram t1 – Deuxième étape de réalisation du tramway entre Renens et Villars-Ste-Croix – Participation d'Ecublens aux infrastructures – Crédit de construction **est accepté**

7. Préavis 2025/08 : Stade du Croset – Réfection du terrain B – Crédit de construction

M. le Président

A présent, je passe la parole à Mme la Conseillère Maite Perez Chevallaz, rapportrice de la Commission ad hoc.

Mme la Conseillère Maite Perez Chevallaz

Avant de vous lire mon rapport, je voulais juste m'excuser parce que j'ai commis une petite erreur. Dans les noms présents, j'ai oublié Thomas Colau des Verts. Le rapport sera corrigé.

Après délibération, c'est à l'unanimité, moins une abstention, que les membres de la Commission vous recommandent, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers communaux, d'accepter le préavis tel que présenté.

M. le Président

Je remercie Mme la Conseillère Perez Chevallaz pour son rapport et passe la parole à M. Donzel, rapporteur de la Commission des finances.

M. le Conseiller Nader Donzel

C'est à l'unanimité des membres présents que la Commission des finances vous recommande, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers, d'accepter le préavis 2025-08 tel que présenté.

M. le Président

Je remercie M. le Conseiller Donzel pour son rapport.

La Municipalité désire-t-elle s'exprimer ? Ce n'est pas le cas. J'ouvre la discussion sur l'ensemble du préavis.

M. le Conseiller Nicolas Morel

Il y a, parmi nous, de nombreux fans de football, mais il y a aussi tous les autres. Je précise que je fais partie de cette seconde catégorie. Si l'on considère le plan de la page 2 du préavis, on peut constater que ces terrains de football occupent une place considérable. Alors, tout en gardant les terrains A et C, l'espace libéré par le terrain B pourrait être bien mieux utilisé que pour un autre terrain de football. Par exemple, un petit parc public arborisé présenterait les avantages suivants : une surface non imperméabilisée, je vous rappelle qu'un terrain de football est une surface imperméabilisée qui n'est pas très bonne du point de vue de l'environnement, un espace ombré qui permet de diminuer l'effet d'îlots de chaleur en été, un espace plus accessible pour les habitants du voisinage et peut-être même un peu plus convivial.

Donc je voterai contre ce projet de terrain synthétique dans l'espoir qu'éventuellement on puisse faire autre chose qu'un terrain de football dont on en a déjà bien assez.

M. le Conseiller Charles Koller

Je ne suis pas forcément d'accord avec M. Morel. J'aime le foot, mais j'aime aussi que les enfants s'occupent sur les terrains de foot. Je pense que c'est un bon investissement pour que les enfants puissent profiter des terrains de foot. Le foot est aussi un vecteur social important. Je vais donc soutenir ce préavis.

M. le Conseiller Nader Donzel

C'est aussi en réponse à l'intervention de M. le Conseiller Morel. J'ai quelques statistiques qui sont assez intéressantes. On a environ 470 joueurs et plus de 24 équipes. Il y a plus de 35 joueurs en attente sur le terrain. Et puis, le fait d'avoir un terrain synthétique permet de ne pas le réserver qu'aux joueurs de foot, mais de le rendre accessible au public. Aujourd'hui, le terrain n'est pas accessible au public. Donc je pense que ce sont des éléments qui vont vraiment en faveur de l'aménagement d'un terrain comme celui-ci. Je vous invite à soutenir ce préavis.

Mme la Municipale Sylvie Pittet Blanchette

Je voulais aussi donner quelques chiffres à M. Morel, merci M. Donzel de l'avoir fait.

Je saisis l'occasion pour saluer et remercier le travail immense effectué par cette société locale qui est une des plus grandes de notre commune et qui a effectivement, bientôt 500 joueurs. Elle a besoin de place, d'espace, et c'est plutôt avec reconnaissance de tous ceux qui s'engagent et qui contribuent à la santé de notre population que je vous encourage à accepter ce préavis.

Mme la Conseillère Belyse Nahimana

Pendant très longtemps, le foot n'était que pour les garçons, mais maintenant nous avons aussi 4 équipes féminines. Je vous encourage à voter pour ce préavis.

Mme la Conseillère Debora Demontis

Moi, j'aime bien le foot par la force des choses. Quand on est dans une famille de footeux, on n'a pas trop le choix.

Je connais Ecublens depuis toute une vie. Mon mari a été élevé sur ces terrains. J'ai même été au sein du club d'Ecublens. Mes fils y jouent encore.

A part le foot, si vous vous promenez le week-end, il y a des familles, il y a des gens qui font du sport, il y a des gens qui vont faire du yoga, par exemple. Derrière l'arrêt du bus, il y a des arbres, c'est ombragé, donc on peut se mettre à l'ombre, même quand il fait chaud. On veut boire quelque chose, il y a la buvette. Les enfants peuvent faire du patin, du vélo. Il y a des grands-parents, il y a un parc qui fait partie de l'école aussi.

Au centre d'Ecublens, il n'y a pas d'autre endroit avec de l'herbe où aller. Alors, si on ne veut pas faire un terrain synthétique, il y a un terrain dur. Alors, allons jouer avec nos enfants sur le terrain dur. Je pense que ce sera vraiment une belle chose. On est une ville verte. On est une ville. On a la possibilité d'avoir de beaux terrains, synthétiques ou

pas. Moi, je suis pour les préserver et je suis pour l'entretien de ce terrain. Je vous invite à soutenir ce préavis.

M. le Président

La parole n'est plus demandée, je clos la discussion et vous relis les conclusions du préavis 2025/08 tel que présenté.

CONCLUSIONS

LE CONSEIL COMMUNAL D'ECUBLENS/VD

- vu le préavis municipal n° 2025/08,
- ouï le rapport des commissions chargées de son étude,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

DECIDE

1. d'accepter la réfection du terrain de football B du stade du Croset ;
2. d'accorder à la Municipalité un crédit de Fr. 1'734'000.- (un million sept cent trente-quatre mille francs) pour sa réalisation.

Cette dépense sera financée par la trésorerie ordinaire. Elle sera comptabilisée dans un compte d'investissement du patrimoine administratif, sous la section n° 170 « Infrastructures de sport » et la nature n° 5060 « Mobilier, machines et véhicules », plus précisément dans le compte n° 170.5060.330 – Croset réfection du terrain de football B.

Nous pouvons passer au vote. Je demande aux scrutateurs de lancer le vote électronique.

Le vote est maintenant clos et nous passons à la lecture des résultats.

- ⇒ C'est avec 52 **OUI**, 7 **NON** et 2 **ABSTENTIONS** que le préavis 2025/08 : Stade du Croset – Réfection du terrain B – Crédit de construction tel que présenté **est accepté**.

8. Droit d'initiative

M. le Président

Avant de passer au point 8, un rappel de notre règlement, art.74 :

L'interpellation est une demande d'explication adressée à la Municipalité sur un fait de son administration. Elle ne comprend ni le pouvoir d'annuler ou de modifier les décisions municipales, ni celui d'adresser des instructions impératives à la Municipalité. L'auteur

de l'interpellation ou tout membre du Conseil peut proposer à l'assemblée l'adoption d'une résolution à la fin de la discussion qui suit la réponse de la Municipalité à l'interpellation.

Nous passons maintenant au point 8 a), « Développement de l'interpellation de M. le Conseiller Daniel Sage : « Où nous mènent les jonctions autoroutières ? »

M. le Conseiller Daniel Sage

Développement ?

J'avais tout lu en février dernier mais je veux bien clarifier des points.

Cette interpellation porte sur la définition de nos seuils. ... Nos seuils de tolérance aux nuisances provoquées par la jonction autoroutière.

Nous avons bien compris que la Municipalité ne peut pas se prononcer sur le futur des jonctions, car il y a beaucoup trop d'incertitudes. Par contre, la Municipalité pourrait se prononcer sur nos seuils de tolérance suite à l'augmentation de trafic, indépendamment de l'OFROU, du DETEC de 1 ou 2 ou 0 jonction. Qu'est-ce que nous considérons comme acceptable en termes d'augmentation des nuisances de trafic pour les habitants et pour le territoire ?

Quelles sont les limites que nous considérons comme acceptables pour nous-même ? Est-ce que nous accepterions de voir +10'000 véh/jours sur nos routes communales ? Est-ce que c'est vraiment le moment de faire une jonction ? Ne faudrait-il pas sans tenir à notre plan et déployer toutes les alternatives de mobilité durable ? La jonction doit être le dernier recours, elle doit être dimensionnée plus simplement pour le trafic résiduel et le trafic d'entreprise.

C'est un exercice que nous devons faire pour nous et le communiquer aux autorités supérieures pour éviter de se retrouver devant le fait accompli en 2038.

C'est un peu comme pour la Route Neuve / Vallaire, dans le PA Vallaire. La Municipalité a fait la planification, de telle façon, que le nombre maximum soit de 10'000 véh/jour (c'était déjà trop à mon avis).

Et puis, il est important de comprendre comment on intègre tout cela :

- dans notre stratégie de report modal, d'attribution d'espace public pour les nouvelles de bus,
- dans notre stratégie de diminution du nombre de voiture / habitat,
- comment va-t-on s'y prendre pour le trafic induit car il y aura automatiquement du trafic induit ?

La trafic induit, est le phénomène d'une augmentation de la capacité routière qui engendre un appel d'air et donc une augmentation de voitures en circulation.

⇒ **Annexe 2**

M. le Président

Je me tourne vers la Municipalité. Quelqu'un souhaite-t-il prendre la parole ?

M. le Syndic Christian Maeder

Je me suis déjà exprimé à plusieurs reprises concernant cette problématique de jonction autoroutière. Je veux bien encore, ce soir, vous donner plus de précisions.

Pour tout vous dire, depuis l'annonce de Chavannes qui souhaitait se retirer de l'accord qu'elle avait convenu avec le Canton et la Confédération pour la sortie autoroutière qui la concerne, nous n'avons pas eu de séance, ni de réunion, ni d'information, que ce soit du Canton, de la Confédération ou encore de l'OFROU, au sujet des jonctions.

Le Canton a réuni, ce jour, les huit Communes de l'Ouest lausannois, la Commune de Lausanne et le SDOL. Ils se sont mis d'accord sur une démarche de recherche de solution suite au positionnement de la commune de Chavannes-près-Renens sur la nouvelle jonction prévue sur son territoire.

Le Canton a partagé une feuille de route qui comprend notamment la poursuite des analyses des effets d'une éventuelle non-réalisation de la jonction de Chavannes sous l'angle de la procédure, du trafic et de l'aménagement du territoire. Sur cette base, les partenaires se détermineront d'ici la fin de l'été sur les orientations à retenir, en tenant compte également des prochaines déterminations du DETEC sur ce dossier.

Les orientations retenues seront présentées aux milieux concernés à l'automne. Elles permettront d'alimenter une réflexion plus large sur la mobilité de l'Ouest en vue de la prochaine élaboration du PALM de 6^e génération.

Pour mémoire, le dossier du PALM de 5^e génération a été déposé fin mars auprès de la Confédération qui a entamé son évaluation.

Honnêtement, ça ne sert à rien que j'essaie de quantifier le degré de supportabilité de nos concitoyennes et concitoyens. C'est juste impossible. Je comprends vos soucis et je les partage.

Croyez bien que je ne serais pas content de voir non plus une flotte de véhicules débarqués sur la rue du Villars et la route de la Pierre. Ce matin, M. Radice et moi-même, sommes allés représenter la commune d'Ecublens. Nous avons, à nouveau, répété que nous souhaitons que les deux jonctions se réalisent simultanément. Il est difficile de faire plus, pour l'instant. Je vous tiens au courant dès que j'ai d'autres nouvelles qui arrivent.

J'imagine qu'un communiqué sera réalisé sous forme écrite par le département. J'espère qu'il soit fait le plus rapidement possible et qu'il soit distribué aux médias, aux communes, et que nous puissions, vous, Conseils communaux, nous, Municipalités, nous baser sur un communiqué qui sera commun aux communes, aux partenaires, aux cantons et aussi à l'OFROU.

M. le Président

Comme il n'y a plus d'autre demande de prise de parole, je clos la discussion.

Je m'adresse maintenant à M. le Conseiller Sage. Est-ce qu'il souhaite proposer au Conseil l'adoption d'une résolution ? Ce n'est pas le cas, on n'aura donc aucun vote ni autre action à faire sur ce sujet. Le sujet de cette interpellation est clos.

Nous pouvons passer maintenant au point 8B, droit d'initiative. Est-ce qu'il y a une demande ?

Mme la Conseillère Daniela Miéville

Je souhaiterais déposer un vœu à la municipalité.

J'ai constaté que le week-end dernier, lors du dernier concert de l' « Echo des campagnes », que de nombreuses places de parc avaient été réservées dans le quartier. Je comprends bien car les chanteurs et certains spectateurs qui participaient étaient âgés.

La place du parc de la Coquerellaz est, actuellement, en travaux. Le parking en-dessous du collège n'est pas adaptée aux personnes à mobilité réduite. La route qui monte est assez raide.

Mon vœu à la Municipalité est que celle-ci autorise le parking dans la cour de l'école de la Coquerellaz, lors de manifestations qui ont lieu dans la grande salle et uniquement à ces occasions-là. D'ailleurs les communes de Bussigny et Crissier ainsi que celle de Chavannes le font déjà. Ce parking pourrait être utilisé lors de la fête de l'Abbaye des Patriotes, par exemple.

Le but étant de laisser des places de parc disponibles également pour notre aubergiste car comme tout le monde le sait, no parking is no business.

⇒ **Annexe 3**

Mme la Municipale Danièle Petoud

Je vous remercie pour votre proposition mais malheureusement, ce qui semblerait être un parking, c'est le toit de la salle de gym. Donc, il est impossible d'aller y parquer des voitures, si ce n'est de prendre le risque qu'il y ait un effondrement ou autre. C'est n'est pas aussi solide que l'on pourrait se l'imaginer.

Mme la Conseillère Daniela Miéville

Lors du conseil communal du 10 octobre, M. Maeder avait répondu à une question de M. le Conseiller Gabriel Delabays sur la mise à l'enquête concernant la route du bois 37. Il nous avait été informé que le propriétaire avait saisi la justice pour expulser les squatters de l'immeuble.

Avez-vous des nouvelles par rapport à ce sujet qui, je pense, nous préoccupe également ? En effet, j'ai eu des habitants d'Ecublens qui m'ont fait part de leurs inquiétudes.

Apparemment, il y aurait des plantations de cannabis. J'ai entendu qu'il y avait des rave-party aussi qui étaient organisées pendant le week-end. De plus, nous sommes proche d'une école et les élèves peuvent passer devant pour se rendre d'un collège à un autre.

M. le Syndic Christian Maeder

Voilà un sujet chaud pour la Municipalité qui, effectivement, occupe régulièrement nos séances. Alors, non, la police ne peut rien faire. Ça, c'est déjà la première des choses. Bon, certains vont dire que ça ne nous étonne pas. Mais, en fait, non, la police ne peut rien faire car c'est du domaine privé et elle n'intervient pas sur domaine privé jusqu'à nouvel avis. Il n'y a pas eu des nuisances extrêmes, ça veut dire qu'ils sont capables d'être un peu discrets.

La Municipalité, s'est engagée, dans une épreuve de force avec les propriétaires des lieux, en exigeant qu'ils procèdent à un permis de démolir. Celui-ci a été mis à l'enquête, il me semble, il y a un mois.

Tenez-vous bien, il y a eu des oppositions, oppositions de différentes personnes qui sont des personnes bienveillantes et qui souhaitent que le collectif, qui s'appelle La Grue, puisse rester. Ces personnes n'ont, finalement, pas beaucoup de pouvoir, ce qui va nous permettre de lever facilement les oppositions. Nous avons eu aussi une opposition d'un des services du canton.

Nous avons perdu beaucoup de temps avec ce permis de démolir, puisque la division patrimoine a trouvé qu'il y avait un bout de ce bâtiment qui était remarquable et peut-être à conserver et qui pourraient être mis en note 3. Or, la note 3, c'est quand même quelque chose qui est de la compétence des communes. Donc, nous avons pris la décision en Municipalité de délivrer ce permis de démolir. Celui-ci devrait être signé, en principe, lundi. Alors, si le Canton veut bien nous laisser faire, nous devrions avoir un permis de démolir qui pourra entrer en force.

Nous faisons tout ce que l'on peut pour aller le plus vite possible, mais on nous met des bâtons dans les roues.

M. le Municipal Jean-Louis Radice

J'avais juste un ou deux points à préciser par rapport à l'évolution de ce dossier. Effectivement, le Canton ne s'est pas directement opposé à délivrer un permis de déconstruction, puisqu'il y a en fait trois bâtiments qui sont concernés. Le premier abrite l'essentiel du collectif, mais pas que... Le deuxième bâtiment est l'extension des bureaux qui fait le front de rue en face du centre commercial, à hauteur de l'arrêt de la ligne 33. Et puis enfin, le bâtiment qui a retenu l'attention des services du patrimoine par sa construction des années 70 et sa qualité architecturale, est le bâtiment qui est à l'angle, à hauteur du rond-point.

Donc aujourd'hui, il y a des oppositions vis-à-vis desquelles la Municipalité a décidé de les faire lever, enfin d'adresser un courrier comme quoi elles sont levées. Le Canton dispose aussi d'une voie de recours par rapport au classement de la note 3 du bâtiment et donc les services concernés pourraient aussi faire opposition ou en tout cas maintenir la volonté de sauvegarder ce bâtiment.

Le dossier a été aussi assez long, puisqu'effectivement, ni les propriétaires, ni les services de l'État concernés, notamment pour un deuxième examen concernant l'amiante, ont pu accéder à l'intérieur du bâtiment.

Donc même si la Municipalité a décidé de lever les oppositions, tous les opposants ont la possibilité de recourir en première instance à la CDAP Cours de droit administratif et public du Tribunal cantonal, voire ensuite au Tribunal fédéral.

On devrait pouvoir déconstruire assez aisément le premier bâtiment et le bâtiment administratif, quant au dernier bâtiment, cela dépendra des positions des différents opposants.

M. le Conseiller Charles Koller

Cela concerne le parking de la Coquerellaz. J'ai été intervenu en 2022 pour un vœu concernant le plastique qui s'arrachait.

J'ai constaté avec plaisir que le parking a été refait et qu'il n'y a plus de plastique. Je tenais à remercier la Municipalité et particulièrement le service de Monsieur le Municipal Schaffner.

M. le Conseiller Sebastian Süess

Vous avez tous peur que je vienne défendre le maintien de ce bâtiment qui serait peut-être en note 3. Mais je vous rassure...

Je reviens sur le préavis pour la réfection du terrain de foot. Je félicite notre Municipal pour la qualité du préavis et les décisions prises. Je félicite, également, notre Conseil pour avoir soutenu largement ce préavis, le groupe PSIG n'a pas fait exception et a plébiscité cette infrastructure. Elle permettra une utilisation plus intense du terrain et ainsi à plus de jeunes de pratiquer ce sport d'équipe qui est un excellent vecteur d'intégration.

Ces félicitations étant faites, je reviens sur le rapport de la commission. Je le fais maintenant parce que je ne voulais pas polluer le débat ni insinuer que je serais contre ce projet. À la lecture du rapport de la Commission, j'étais surpris de voir figurer parmi les Commissaires M. le Conseiller Gianpiero Corrado qui est également le Président du FC Ecublens. Les règles usuelles voudraient que les dirigeants d'associations directement impliquées ou profitant d'un préavis se récuse pendant les délibérations et le vote. En ce sens, il est du moins surprenant que M. Corrado siège à la Commission chargée de préavis sur le sujet.

M. le Syndic Christian Maeder

Je vais tenter de répondre et de défendre la position inverse. En fait, si M. le Conseiller Corrado était dans cette Commission, c'est peut-être également parce qu'il était à même et c'était peut-être le plus à même d'apporter des réponses aux questions des Commissaires concernant l'utilisation, le nombre de joueurs, de juniors, etc. ainsi que les conditions qu'ils ont aujourd'hui. Je pense qu'à ce niveau-là, c'est toujours intéressant d'avoir quelqu'un qui connaisse bien le sujet.

J' imagine que c'est pour cette raison que le Bureau l'a désigné comme Commissaire. C'est une décision du Bureau. La municipalité n'intervient absolument pas là-dedans.

Et j'imaginai également qu'il a eu la sagesse peut-être de s'abstenir dans le vote ou alors d'appuyer. Mais quand bien même... Il n'y a pas motif de récusation dans le sens où on en avait parlé aussi avec les personnes qui étaient membres ou non, du tennis club quand on avait discuté du préavis du tennis club.

Alors, je crois que quand on est membre, président ou membre d'un comité, on ne retire que de la gratitude des juniors et des jeunes qui jouent. On ne retire en tout cas pas, disons, de l'argent. Je félicite toutes les personnes qui, peut-être ce soir, sont dans des comités. Continuez ainsi ! Merci !

M. le Conseiller Nader Donzel

Le conflit d'intérêts, selon moi, entre en jeu quand il y a un intérêt personnel, une possibilité de s'enrichir, une possibilité de profiter au détriment du bien public. Aussi bien pour le tennis d'Ecublens que pour le préavis dont on a discuté ce soir, je ne crois pas que M. Corrado va s'enrichir personnellement sur le fait que ce terrain va être mis en place. Et je pense qu'au contraire, c'est important et nécessaire que quelqu'un qui a la compétence et la connaissance de la situation s'exprime. Alors M. Corrado ne l'a pas fait ce soir, mais au travers de la Commission, je pense que c'était absolument juste.

Encore une fois, le conflit d'intérêt, est quand quelqu'un en retire un intérêt personnel au détriment du bien public.

M. le Président

Très brièvement, le Bureau confirme les dires de M. le Conseil Donzel et de notre Syndic sur les droits, les besoins ou les obligations de récusation.

Je souhaite maintenant qu'on revienne aux droits d'initiative. Est-ce qu'il y a encore quelqu'un qui souhaite faire valoir son droit d'initiative ?

M. le Conseiller Lorik Hyseni

Je vous rassure, je ne viens pas parler de récusation comme la première intervention que j'avais faite auprès de ce Conseil communal.

Je viens pour déposer un postulat que je développerai au prochain Conseil communal avec le titre de « Lutter pour la fin du sans-abrisme, un défi communal, cantonal et national pour une politique coordonnée et intercommunale des hébergements d'urgence ».

⇒ **Annexe 4**

M. le Président

Nous pouvons passer au point suivant.

9. Communications municipales écrites et orales

M. le Président

Concernant les communications écrites, je crois que cela sera assez court. Je n'en ai point vues. Est-ce que la Municipalité me confirme qu'il n'y avait pas de communication écrite ? Ça ne semble pas être le cas.

Concernant, les réponses aux questions et aux vœux adressés à la Municipalité, nous n'avons également aucun élément à ce sujet.

Nous pouvons passer au point 9C. La Municipalité a-t-elle des communications orales ? Cela ne semble pas être le cas.

M. le Président

Nous arrivons au dernier point de l'ordre du jour.

10. Divers

M. le Président

J'ouvre la discussion.

Mme la Conseillère Carla Passaro

Je me permets de prendre la parole en tant que secrétaire de la jeunesse d'Ecublens pour vous annoncer notre repas de soutien qui se tiendra le 3 mai, dès 18h, ici même. Et j'en profite pour vous annoncer que ce sera le dernier repas de soutien de la jeunesse

d'Ecublens, étant donné que nous devons la fermer en janvier 2026 car nous n'avons pas assez de membres.

Donc n'hésitez pas à vous inscrire auprès de moi. Venez nous soutenir pour nous faire gagner des petits sous et que l'on puisse partir faire un beau voyage tous ensemble avant de fermer définitivement notre jeunesse. Parlez-en autour de vous !

M. le Conseiller Gérald Lagrive

Je tiens à féliciter la Municipalité pour avoir posés des panneaux décoratifs sur les tableaux électriques de la commune afin de donner suite à une demande d'un ancien Conseiller.

Malheureusement, celui qui se trouve devant chez moi a déjà été tagué. J'ai vu que c'était fait avec un feutre indélébile, j'ai pris l'initiative de prendre un bout de papier, un peu d'alcool à brûler, qu'on a encore, nous les anciens, avec les réchauds à fondue, et j'ai tout effacé.

Pour ceux qui veulent, j'ai quand même pris des photos avant, et après. Par contre, je prierais, nous les Conseillers communaux, ainsi que toutes personnes, de veiller à ces tableaux, parce que je pense que c'est une bonne chose qui a été faite, et ça met un peu de gaieté dans notre ville.

Et juste pour dire, celle qui se trouve juste en face de chez moi, c'est ma maison. Cette maison date de 1806. Elle a été transformée en 1866, en même temps que le restaurant.

Je tiens à remercier cette initiative et j'espère qu'on va pouvoir poursuivre à mettre ces panneaux car je préfère voir ces belles photos de notre commune qui viennent des archives que de voir des tags.

Mme la Municipale Sylvie Pittet Blanchette

Je vous remercie, Monsieur Lagrive, pour votre petit mot. Du coup, je rebondis sur la question. Vous avez sûrement vu que sur ces panneaux, il y a un QR code et une partie de l'histoire du lieu qui est montré sur le site internet. Je fais un appel à ce type de témoignage.

Contactez le service de la culture, afin que nous puissions alimenter notre site avec les histoires que vous avez de cette commune et ce que les gens y ont vécu.

Nous sommes friands de tous ces témoignages, donc n'hésitez pas à contacter le service et à témoigner.

Mme la Conseillère Belyse Nahimana

Je suis là pour une petite information pour ceux qui n'ont pas les enfants qui fréquentent nos collèges d'Ecublens et qui concerne la dernière semaine d'école. Il y a des changements par rapport au cortège. Celui-ci se fera le mercredi de la dernière semaine et non plus le vendredi.

Cela s'est discuté lors du Conseil d'établissement, dont je fais partie, notamment pour les familles qui, par exemple, habitent loin et qui pour pouvoir partir, aimerait avoir plus de temps pour profiter d'être avec leur famille car ils ne peuvent pas partir tous les étés ou tous les Noëls.

Le cortège sera le mercredi 25 juin. Cela ne veut pas dire que l'école se termine le mercredi mais cette décision, expliquée par le Directeur des écoles, permettra aux

familles qui souhaitent partir avant de faire des demandes de congé et partir tout de suite après le cortège.

J'en profite pour remercier la direction des écoles ainsi que Mme Manzini pour permettre aux familles de partir et ainsi avoir plus de temps dans leur pays.

Mme la Conseillère Silvana Passaro

J'aimerais juste apporter une petite précision concernant le cortège de fin d'année. Alors là, c'est en tant que doyenne des écoles d'Ecublens que je vous parle.

Notre première préoccupation de ce changement de date du cortège, nous de la direction, n'a pas été de pouvoir, disons, libérer les parents plus tôt etc. qu'on se rassure pas du tout.

En fait, il était important pour nos enseignants de pouvoir prendre, correctement, congé de nos élèves surtout ceux que l'on ne retrouverait pas à la rentrée.

Nous avons toujours considéré que le vendredi à 11h50, après le cortège, était un moment difficile à gérer. Imaginez d'avoir autour de vous environ 800 élèves, 1200 parents, 2400 grands-parents, sans compter les petits frères, les petites sœurs, etc.

Cela fait un nombre impressionnant de personnes à gérer. Et où on nous arrache les enfants en disant « au revoir, merci, et bonnes vacances ». Cela n'est vraiment pas folichon de finir une année scolaire ainsi.

M. le Président

La parole n'étant plus demandée, je clos ce point.

J'en profite pour relever la qualité du Sunvote durant toute la séance. J'aimerais remercier, pour cela, Mme la Secrétaire suppléante, Fiona Calame, d'avoir géré cette technologie sans accroc durant toute la séance.

Je vous rappelle que notre prochaine séance se tiendra le jeudi 22 mai à 20h00, dans cette même salle.

L'ordre du jour étant épuisé, je clos maintenant la séance en vous remerciant de votre participation et vous souhaite une excellente fin de semaine et un bon week-end de Pâques.

Il est 21h33.

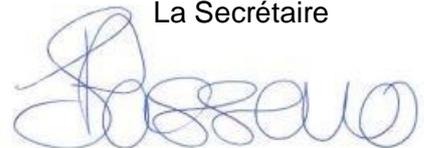
Le Président



Bernard Cottier



La Secrétaire



Silvana Passaro

Annexes :

- 1- Mail de démission du Conseil communal de Mme la Conseillère Stefania Vero
- 2- Interpellation de M. le Conseiller Daniel Sage
- 3- Vœu de Mme la Conseillère Daniela Miéville
- 4- Postulat de M. le Conseiller Lorik Hyseni

Vero Stefania
Chemin des Vignes 6B
1024 Ecublens

Greffe Municipal
Mon Repos
Chemin de la Colline 5A
1024 Ecublens

Ecublens, le 02 avril 2025

Démission du Conseil Communal

Monsieur le Président,

Par la présente je me permets de vous faire part de ma démission du Conseil communal d'Ecublens avec effet immédiat.

Mes activités professionnelles ne me permettent plus d'assumer correctement les tâches et missions qui découlent de mon élection de 2021.

En effet pour assumer pleinement la charge de conseiller communal il faut être disponible et surtout très motivé.

Je laisse donc ma place à quiconque de mon groupe, le PLR, sera intéressé par cette charge.

Pour la bonne règle, j'adresse copie de ce courrier au Président de la section PLR d'Ecublens qui prendra à cœur de désigner un successeur comme le veut les règles et usages en la matière.

Je tiens à remercier tous et toutes pour la collaboration et l'entente que j'ai rencontrés lors de mon parcours dans votre hémicycle et dans les séances du Conseil.

Recevez, Monsieur le Président, l'assurance de mes salutations distinguées.





Type : Postulat Motion Amendement

Autre (préciser) : Interpellation

Où nous mènent les jonctions autoroutières ?

Depuis la dernière version du projet de la jonction autoroutière d'Ecublens en 2018 avec la mise en service simultanée des deux nouvelles jonctions Chavannes et Ecublens pour faire fonctionner les poches, plusieurs faits nouveaux sont apparus qui ont profondément changé le concept fondateur de ce projet :

- La commune s'est dotée d'un plan climat qui vise une diminution de 34% du nombre de voitures/mille habitants pour 2030 et qui se poursuivra en 2050.
- Les TL ont débuté la mise en place de nouveaux services qui permettront la réalisation d'un transfert modal d'ici 10 ans.
- La Municipalité de Chavannes a dénoncé sa convention avec l'OFROU et le Canton concernant la Jonction de Chavannes ; en réaction le Canton propose des Assises de la Mobilité dans l'Ouest.
- Le DETEC a annoncé récemment la levée de toutes les oppositions, y.c. l'opposition de la Municipalité d'Ecublens qui demandait « l'ouverture simultanée Chavannes et Ecublens ». Le DETEC précise « qu'il n'entre plus en matière depuis le retrait du projet de la Jonction de Chavannes » et cela indépendamment de la décision de la Municipalité de Chavannes.

Notre interpellation consiste à demander à la Municipalité si elle s'est préoccupée de ces changements de conditions cadres et du nouveau contexte.

Le projet est complètement transformé avec des répercussions négatives sur la qualité de vie des habitants, que l'on peut facilement anticiper, forte augmentation des nuisances (trafic, bouchons, bruit, pollution, particules fines) et forte augmentation du coût des aménagements à charge de la commune.

Au vu de ces considérations, comment la Municipalité a-t-elle fixé les seuils de soutenabilité pour les habitants d'Ecublens et pour les finances de la commune ? Quels sont ses niveaux de tolérance ? Quels moyens a-t-elle engagés pour défendre les intérêts de la commune et de ses habitants lors des discussions ou lors des prochaines Assises ? Quels gains espère-t-elle tirer de ce projet de jonctions en matière de report modal et en espace libéré pour la réalisation des infrastructures de transport public, comme promis dans le projet initial ?

Daniel Sage

Maya Frühauf



**Conseil communal
Ecublens VD**

Ecublens VD, le

Type :	<input type="checkbox"/> Postulat	<input type="checkbox"/> Motion	<input type="checkbox"/> Amendement
	<input checked="" type="checkbox"/> Autre (préciser) : voeu		
<p>Vœux à la municipalité :</p> <p>Je souhaiterais déposer un vœu à la municipalité : J'ai constaté que le week-end dernier, lors du dernier concert de l'écho des campagnes, que de nombreuses places de parc avaient été réservées dans le quartier. Je comprends bien, car les chanteurs et certains spectateurs, qui y participaient, étaient âgés. La place de parc vers la Coquerellaz est actuellement en travaux et la place en dessous du collège n'est pas adaptée aux personnes à mobilité réduite : la montée jusqu'au Motty est très raide. Elle est d'ailleurs souvent occupée par des camions de l'armée.</p> <p>Mon vœu à la Municipalité est que celle-ci autorise le parking dans la cour de l'école de la Coquerellaz lors de manifestation qui ont lieu dans la grande salle et uniquement à ces occasions-là. D'ailleurs les communes de Bussigny, Crissier et Chavannes le font déjà. photo. Je pensais en particulier de permettre ce parking lors de la fête de l'Abbaye des Patriotes qui aura lieu les 16 et 17 août 2025 dans la grande salle, on pourrait également le proposer lors de la fête du Motty en septembre, organisée par la paroisse. Le but étant également de laisser des places de par disponibles pour notre aubergiste, car comme on le sait « no parking is no business ».</p> <p>Je remercie d'avance la Municipalité de répondre positivement à ma demande.</p>			
Nom, prénom : Miéville Daniela			
Signature :			



**Conseil communal
Ecublens VD**

Ecublens VD, le

Type :	<input checked="" type="checkbox"/> Postulat	<input type="checkbox"/> Motion	<input type="checkbox"/> Amendement
	<input type="checkbox"/> Autre (préciser) : vœu		
<p>Vœux à la municipalité :</p> <p>Je souhaiterais déposer un vœu à la municipalité : J'ai constaté que le week-end dernier, lors du dernier concert de l'écho des campagnes, que de nombreuses places de parc avaient été réservées dans le quartier. Je comprends bien, car les chanteurs et certains spectateurs, qui y participaient, étaient âgés. La place de parc vers la Coquerellaz est actuellement en travaux et la place en dessous du collège n'est pas adaptée aux personnes à mobilité réduite : la montée jusqu'au Motty est très raide. Elle est d'ailleurs souvent occupée par des camions de l'armée. Mon vœu à la Municipalité est que celle-ci autorise le parking dans la cour de l'école de la Coquerellaz lors de manifestation qui ont lieu dans la grande salle et uniquement à ces occasions-là. D'ailleurs les communes de Bussigny, Crissier et Chavannes le font déjà. photo. Je pensais en particulier de permettre ce parking lors de la fête de l'Abbaye des Patriotes qui aura lieu les 16 et 17 août 2025 dans la grande salle, on pourrait également le proposer lors de la fête du Motty en septembre, organisée par la paroisse. Le but étant également de laisser des places de parc disponibles pour notre aubergiste, car comme on le sait « no parking is no business ».</p> <p>Je remercie d'avance la Municipalité de répondre positivement à ma demande.</p>			
Nom, prénom : Miéville Daniela			
Signature :			